



Le 6 juillet 2011, l'OPCA FAFIEC et l'Etat ont signé un accord régional en faveur du développement de l'emploi et des compétences pour accompagner les entreprises et salariés de la Branche en Midi-Pyrénées. Au travers de cet accord ADEC, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics souhaitent accompagner les acteurs économiques de la région sur l'ensemble des problématiques liées à la sécurisation des parcours professionnels, avec un effort particulier porté sur les entreprises dont tout ou partie de l'activité est liée au secteur Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués (AESE).

## Présentation du dispositif

Dans la continuité des actions de la Branche, cet ADEC va permettre d'accompagner les entreprises de la région sur leurs projets de formation, en complément des actions financées par le FAFIEC au titre du plan de formation.

Pour cela, les actions de formation devront répondre à l'un des critères suivants :

- la montée en compétences et en qualification sur des problématiques dites de nouvelles technologies,
- l'adaptation aux évolutions de marché vers des compétences stratégiques pour l'entreprise,
- la reconnaissance et la valorisation des acquis professionnels.



## Êtes-vous concerné ?

Le dispositif ADEC concerne l'ensemble des entreprises de la Branche, tous secteurs d'activités confondus, et tout particulièrement, celles relevant du secteur de l'Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués (AESE).



### Financement

100% des coûts pédagogiques sont pris en charge.

*(hors coûts liés aux salaires, ou frais induits)*

### Formations éligibles

Toute action ou parcours de formation de **35 heures minimum**, visant à apporter une réponse à une problématique liée au développement des compétences métiers, à l'adaptation aux évolutions du marché, ou de mobilité interne/externe. Le projet de formation doit atteindre l'une des finalités suivantes :

- Formation diplômante,
- Formation certifiante,
- Formation qualifiante,
- Valorisation des Acquis de l'Expérience
- Bilan de Compétences



### Période de réalisation de la formation

Les actions de formations devront se terminer au plus tard le 31 décembre 2011.

### Les publics « prioritaires »

Sont concernées l'ensemble des salariés des entreprises de la Branche, tous secteurs d'activité confondus, et tout particulièrement celles relevant de la filière AESE.

Une priorité sera cependant accordée aux publics dits « fragilisés ». Sont concernés entre autres :

- les salariés de basse qualification,
- les femmes,
- les plus de 45 ans,
- les salariés en difficulté dans leur emploi.

Néanmoins, tout dossier concernant un salarié dont le profil n'entre pas dans ces catégories pourra être étudié.

# Les 5 étapes de votre demande

1]

Définissez vos besoins et vos projets de formation

- Le +** Des questions sur les conditions d'éligibilités ?  
Contactez votre interlocuteur FAFIEC par mail  
[jlabecot@fafiec.fr](mailto:jlabecot@fafiec.fr) ou [zboussik@fafiec.fr](mailto:zboussik@fafiec.fr), ou par téléphone  
au 0811 02 11 12



2]

Remplissez et renvoyez votre demande de prise en charge

« plan de formation » avec les documents suivants :

- le programme de formation,
- la convention de formation signée, délivrée par l'organisme de formation de votre choix,
- le bulletin de salaire du collaborateur concerné,
- l'avis des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, ou PV de carence le cas échéant),
- Un argumentaire de candidature du dossier.

- Le +** Documents à télécharger sur le site du [FAFIEC](#)



3]

Votre dossier est étudié par votre interlocuteur FAFIEC

- Le +** Un groupe de travail étudie la recevabilité de votre dossier,  
une réponse vous est délivrée dans les 15 jours ouvrés\*



4]

Votre dossier est accepté,  
vous bénéficiez d'un accompagnement dédié à vos enjeux.



5]

Votre action de formation est prise en charge  
dans le cadre de l'ADEC.

- Le +** 100% des coûts pédagogiques sont pris en charge

\* sous réserve de complétude du dossier.



FAFIEC Sud-Ouest  
Immeuble Le Dragon Rouge  
7 rue Alaric II  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 0811 02 11 12  
Fax : 05 61 23 93 97